



**Commune de Réaumont**  
*Département de l'Isère*  
**Registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**Compte rendu de la séance du 07 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 07 juillet à 19 h 10, le Conseil Municipal de la commune de Réaumont, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur M. Patrick MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 2 juin 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :**

A 19 heures 00, le Maire déclare la séance ouverte. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l'article L2121 – 17 du CGCT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

<b>Séance du 26 mai 2021</b>		Présent	Absent (e) / excusé(e)	Pouvoir à
<b>MOREL Patrick</b>	Maire	X		
<b>MOLLIER-SABET Françoise</b>	1ère adjointe	X		
<b>LEGROS Laurent</b>	2ème adjoint	X		
<b>RAVACHOL Catherine</b>	3ème adjointe	X		
<b>FOURNIER Nicolas</b>	4ème adjoint		X	Laurent LEGROS
<b>BERENGUER Marion</b>	Conseillère		X	Roger LEGALL
<b>BOIS Sylviane</b>	Conseillère		X	
<b>BOIZARD Geneviève</b>	Conseillère		X	
<b>GUILLERMOZ Myriam</b>	Conseillère	X		
<b>LAURENT Brigitte</b>	Conseillère	X		
<b>LE GALL Roger</b>	Conseiller	X		
<b>MOREL Grégory</b>	Conseiller		X	Patrick MOREL
<b>OUARD Michel</b>	Conseiller		X	Françoise MOLLIER-SABET
<b>ROUSSEAU Christelle</b>	Conseillère	X		
<b>SANCHEZ Benjamin</b>	Conseiller		X	Catherine RAVACHOL

- Nomination d'un secrétaire de séance : Christelle ROUSSEAU est nommé secrétaire de séance

**APPROBATION DU COMPTE – RENDU DE LA SEANCE DU 26 MAI 2021**

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2021 est approuvé par les membres présents



usage d'habitation de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles d'habitation.

Présents : 8      Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstentions : 0

**Délibération 32 /2021 :**

**Objet : Signature d'un avenant à la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique**

*Rapporteur : Patrick MOREL*

M. le Maire informe que depuis 2016, la CAPV est compétente en matière de lecture publique (compétence facultative), que le département a voté un plan de lecture 2020-2026.

M. le Maire rappelle qu'en dépit du transfert de compétence lecture publique, la commune de Réaumont conserve la gestion des locaux hébergeant la bibliothèque.

M. le Maire présente cet avenant qui pourra permettre de solliciter l'aide du département sur des projets d'aménagement des locaux dédiés à la lecture.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention de soutien aux projets de lecture publique.

Présents : 8      Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstentions : 0

**Points divers :**

M Laurent LEGROS informe qu'un nouveau règlement du cimetière est en cours d'élaboration.

Il présente le projet de règlement qui fera l'objet d'un arrêté prochainement.

La séance est levée à 19 heures 50

Le Maire

Patrick MOREL

Suivent les signatures au registre